

Le vendredi 26 juin 2015, à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 18 juin 2015, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC

**Secrétaire :** Mme Michèle RANVIER

**Présents :** M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida TECHTACH, M. Maurice MAQUIN, Mme Sylvie JOARY, M. Sori DEMBELE, Mme Rosa MACEIRA, Mme Lydia JEAN, M. Maurice BONNARD, Mme Teresa EVERARD, M. Christian BALOSSA (à partir de 20h49), Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Barthélémy AGONHOUMEY, M. Patrice BOULAY, M. Didier VAILLANT, Mme Laetitia KILINC, Mme Michèle RANVIER, M. Jamil RAJA, Mme Jeannette M'BANI, M. Faouzi BRIKH, Mme Mariam CISSE, M. Léon EDART, Mme Réjane PRESTAIL, M. William STEPHAN (à partir 20h56), M. Thierry OUKOLOFF, Mme Nicole JOANNES, M. Michel DUFROS, Mme Muriel DALOUBEIX (à partir de 20h45), M. Mamadou KONATE, M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE (à partir de 20h43)

**Représentés :** M. Daniel AUGUSTE par M. Léon EDART, Mme Florence JUDY-REGNO par M. Jean-Louis MARSAC, M. Alain BARBERYE par M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina HERRICHE par M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE (à partir de 20h43)

**Absents excusés :** M. Christian BALOSSA (jusqu'à 20h49), M. William STEPHAN (jusqu'à 20h56), Mme Muriel DALOUBEIX (jusqu'à 20h45), M. Michel LAURENT DUCROQ, Mme Sabrina HERRICHE (jusqu'à 20h43), M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE (jusqu'à 20h43)

**Absents :** Mme Nadia KARAKAC

M. le MAIRE procède à l'appel et le quorum est constaté atteint.  
Mme Michèle RANVIER, est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

### **1/ Compte rendu**

#### **Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2015**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 14 avril 2015. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **2/ Compte rendu**

#### **Compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2015**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu commenté de la séance du Conseil Municipal du 19 mai 2015. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **3/ Compte rendu**

#### **Délégation de compétences**

Pour la période comprise entre le 8 juin 2015 et le 16 juin 2015, les décisions de M. le Maire sont les suivantes : Contrats/conventions/marchés/Avenants : 1 - Prémptions : 2. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)



## 4/ Finances

**Décision Modificative n°1 - Budget principal de la ville - Exercice 2015**

M. Chandrasegaran PARASSOURAMANE arrive en séance à 20h43.  
Mme Muriel DALOUBEIX arrive en séance à 20h45.

M. le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal en ayant délibéré,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le budget principal de la Ville – 2015, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2015,  
VU l'avis de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- APPROUVE la décision modificative n°1 au budget principal de la ville - 2015, annexée à la présente délibération.

- ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 24 184 487,00 € tout comme lors du vote du budget primitif le 27 mars 2015.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Chapitres	Dépenses	Recettes
Chapitre 902	154 454,62 €	- €
Chapitre 904	- 290 000,00 €	- €
Chapitre 907	- 70 000,00 €	- €
Chapitre 908	205 545,38 €	- €
<b>Total général</b>	- €	- €

- ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 38 562 337,15 € au lieu de 38 442 484,00 €.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Chapitres	Dépenses	Recettes
Chapitre 920	79 040,28 €	109 552,26 €
Chapitre 921	4 000,00 €	- €
Chapitre 922	- 2 620,00 €	- €
Chapitre 924	30 804,00 €	6 000,00 €
Chapitre 926	- €	56 846,89 €
Chapitre 928	8 628,87 €	32 165,00 €

Chapitre 929	- €	276 521,00 €
Chapitre 932	- €	- 284 607,00 €
Chapitre 933	- €	- 76 625,00 €
<b>Total général</b>	<b>119 853,15 €</b>	<b>119 853,15 €</b>

- Soit, une balance générale de : 62 746 824,15 € au lieu de 62 626 971,00 €. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 27 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 5/ Finances

#### Décision Modificative n°1 - Budget annexe de l'assainissement - Exercice 2015

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le budget annexe de l'assainissement – 2015, approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 mars 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- APPROUVE la décision modificative n°1 au budget annexe de l'assainissement – 2015, annexée à la présente délibération.

- ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 2 127 560,18 €, comme voté au budget primitif le 27 mars 2015.

- ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 824 041,66 €, comme voté au budget primitif le 27 mars 2015.

- Soit, une balance générale de : 2 951 601,84 €, comme voté au budget primitif le 27 mars 2015. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 6/ Finances

#### Subventions aux associations et établissements publics - Exercice 2015

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- DECIDE d'attribuer pour les associations suivantes une subvention exceptionnelle pour l'exercice 2015 (étant entendu que les subventions seront mandatées en fonction des nécessités de la trésorerie et de la réelle exécution du budget 2015 de l'association ou de l'entité) :

ASSOCIATIONS	Subvention de fonctionnement	Subvention exceptionnelle	Total
<b>928245-6574</b>	<b>- €</b>	<b>11 000 €</b>	<b>11 000 €</b>
EPDH	- €	4 000 €	4 000 €



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 26 juin 2015

CIDFF 95	- €	4 000 €	<b>4 000 €</b>
APCE 95	- €	3 000 €	<b>3 000 €</b>

DIT que la notification de la subvention aux associations précisera son affectation et les pièces nécessaires à fournir pour la justification de l'emploi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 31 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## 7/ Finances

### Actualisation des tarifs municipaux

M. Christian BALOSSA arrive en séance à 20h49.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- ADOPTE les tarifs municipaux actualisés figurant dans le tableau annexé à la délibération,

- DIT que les changements de tarifs prendront effet à compter de la date d'entrée en vigueur inscrite dans le tableau en face de chaque tarif. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## 8/ Finances

### Application de la Taxe Locale de Publicité Extérieure

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU les dispositions des articles L 2333-6 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du Conseil municipal des 28 novembre 2008 et 27 juin 2014 relatives à l'application de la taxe locale de publicité extérieure,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- FIXE, à compter du 1er janvier 2016, le tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure, pour les dispositifs publicitaires à 20,50 € et pour les enseignes de la manière suivante :

- enseigne de 0 à 7 m<sup>2</sup> : exonération de plein droit,

- enseigne de 7 à 12 m<sup>2</sup> : 15,40 € / m<sup>2</sup>,

- enseigne de 12 à 50 m<sup>2</sup> : 30,80 € / m<sup>2</sup>,

- enseigne supérieure à 50 m<sup>2</sup> : 61,40 € / m<sup>2</sup>. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## 9/ Finances

### Dotations Politiques de la Ville - Appel à projets 2015

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT les dépenses des projets présentés :

- Aménagement du Parc des Sports et de l'avenue du Champs Bacon pour un coût de 2 744 593.84 € HT ;

- Construction d'une crèche de 45 Berceaux dans le quartier Derrière les Murs, pour un coût de 2 700 000 €



HT ;

- Extension de la Halte Jeux Arc en Ciel (surcoût de l'opération) pour un coût de 361 390.01 € HT ;
- Projet de sécurisation, réalisation de coussins berlinois pour un coût de 51 161 € HT ;
- Activités Solidaires, pour un coût de 61 000 € HT ;
- Ateliers sociolinguistiques, pour un coût de 92 000 € HT ;
- Forum des Associations, pour un coût de 32 000 € HT.

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la Dotation Politique de la Ville pour les projets exposés ci-dessus,

- AUTORISE M. le Maire à signer la (les) convention(s) attributive(s) de subvention(s) à venir entre l'Etat représenté par le Préfet du Val d'Oise et la Commune représentée par son Maire ainsi que tous documents nécessaires à l'octroi des subventions pour les projets précités. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 10/ Finances

#### **Demande de subvention auprès du Ministère de l'Intérieur pour les travaux de requalification de l'éclairage de la grande salle du gymnase Pierre de Coubertin**

M. William STEPHAN arrive en séance à 20h56.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une participation auprès du Ministère de l'Intérieur pour les travaux de requalification de l'éclairage de la grande salle du gymnase Pierre de Coubertin de Villiers-le-Bel et à signer tout document nécessaire à l'octroi de cette subvention. (Rapporteur : Mme Djida TECHTACH)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 11/ Culture

#### **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental - Programmation culturelle de Villiers-le-Bel - Année 2015 - Projets 2015 concernant les lieux de diffusion à rayonnement local de spectacle vivant**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 8 juin 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise d'un montant de 30 000 € pour la Programmation culturelle 2015 de l'Espace Marcel Pagnol et à signer tout document en résultant. (Rapporteur : M. Christian BALOSSA)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 12/ Politique de la ville

#### **Demande de subventions à l'Etat dans le cadre du Contrat de ville 2015**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU l'avis de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 8 juin 2015,  
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- APPROUVE les subventions accordées, pour la mise en œuvre des actions communales dans le cadre du contrat de ville, conformément au tableau joint à la présente délibération,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter les subventions afférentes auprès de l'Etat et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de ces subventions. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **13/ Politique de la ville**

#### **Subventions aux associations locales dans le cadre de la politique Ville**

M. le Maire entendu,  
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU l'avis de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 8 juin 2015,  
 VU l'avis de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- AUTORISE M. le Maire à verser les subventions, d'un montant total de 25 000 euros, aux associations communales pour les actions réalisées dans le cadre de la programmation 2015 du contrat de ville, conformément au tableau joint à la présente délibération. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **14/ Politique de la ville**

#### **Demande de subventions dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances 2015**

M. le Maire entendu,  
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 8 juin 2015,  
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter la subvention de l'Etat d'un montant de 36 110 euros dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances (VVC) conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération et à signer tous les documents afférents à cette subvention pour les actions suivantes :

- CAP Vacances, embarquement immédiat !;
- LUDO MOBILE, les quartiers d'été du jeu ;
- Cité nature ;
- Du théâtre dans ma ville. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### **15/ Politique de la ville**

#### **Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance 2015**

M. le Maire entendu,  
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,  
 VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,  
 VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 8 juin 2015,  
 VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention de 5 000 euros auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), pour l'action "Chantiers éducatifs d'insertion au service des animations estivales".

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande. (Rapporteur : M. Faouzi BRIKH)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 16/ *Politique de la ville*

#### **Demande de subventions auprès du Conseil Régional d'Ile de France dans le cadre des actions contractualisées ' soutien aux contrats de ville '**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Culture - Sport - Politique de la ville du 8 juin 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015.

- ADOPTE les fiches actions jointes à la présente délibération et les budgets prévisionnels s'y rapportant.

- AUTORISE M. le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile de France, une subvention de 80 000 euros dans le cadre des actions « soutien aux contrats de ville » et à signer tous les documents nécessaires à l'octroi de cette subvention, pour les projets suivants :

- Pôle linguistique insertion sociale et professionnelle ;

- Développer la question de la citoyenneté vers l'ensemble de la population ;

- Accompagner les questions de santé par des actions sociales d'accompagnement. (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 17/ *Politique de la ville*

#### **Fonds de participation des habitants - versement de subvention**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du comité de sélection du Fonds de participation des habitants du 19 février 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- OCTROIE une aide de 500 euros à l'association Parents à l'Unisson pour le projet « journée internationale des droits des femmes ». (Rapporteur : Mme Lydia JEAN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 18/ *Maisons de quartier*

#### **Demande de subventions à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour les actions été 2015 de la Maison de quartier Camille Claudel (secteur famille)**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- AUTORISE M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF d'un montant total de 6 000 € pour les actions été suivantes, portées par la Maison de quartier Camille Claudel :



- Projet : un mini-séjour au Bois du Roi pour les familles – montant de la subvention demandée : 3 000 €;
- Projet : des ateliers scrapbooking hors les murs et deux sorties à la mer – montant de la subvention demandée : 3 000 €.

- AUTORISE M. le Maire à signer les contrats de projet avec la CAF ainsi que tous les documents afférents à ces demandes de subvention. (Rapporteur : Mme Mariam CISSE)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 19/ *Habitat - Logement*

#### **Autorisation de signature - Convention d'objectifs et de partenariat pour la mise en œuvre du projet de "Studio Jeunes"**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention d'objectifs et de partenariat relative au projet « Studio Jeunes »,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de partenariat pour la mise d'œuvre du projet de « Studio Jeunes », et autorise M. le Maire à signer ladite convention avec l'association AURORE, le bailleur Val d'Oise Habitat, la Mission Locale Val d'Oise Est et le Centre Communal d'Action Sociale.

- AUTORISE M. le Maire à verser à l'association AURORE :

- une subvention d'un montant maximum de 9 700 € par an pour l'aménagement des studios ;

- si besoin, une subvention de 10 000 € maximum par an pour prise en charge de la vacance technique et une contribution de 4 230€ maximum par an à l'accompagnement social de 2 jeunes. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 20/ *Habitat - Logement*

#### **Approbation du projet de labellisation régionale de la copropriété du Pré de l'Enclos II dans le cadre de l'octroi du label ' Copropriété en difficulté soutenue par la Région ' Ile de France**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la fiche signalétique et ses annexes en vue de l'octroi du label CDSR,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 11 juin 2015,

- APPROUVE le projet de labellisation, par la Région Ile de France, de la copropriété du Pré de l'Enclos II, conformément à la fiche signalétique et à ses annexes. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 21/ *Habitat - Logement*

#### **Autorisation de signature - Protocole de mise en œuvre du projet de Villiers-le-Bel dans le cadre de l'appel à projets régional pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de protocole pour la mise en œuvre du projet de Villiers-le-Bel, annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement durable du 11 juin 2015,



VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer le protocole, d'une durée de 2 ans, pour la mise en œuvre du projet de Villiers-le-Bel dans le cadre de l'appel à projets régional pour une stratégie urbaine de lutte contre l'habitat indigne. (Rapporteur : Mme Sylvie JOARY)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

## **22/ Petite Enfance**

### **Approbation des nouveaux règlements intérieurs des structures d'accueil Petite Enfance (crèches collectives, accueil familial et haltes jeux)**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les projets des nouveaux règlements intérieurs des structures d'accueil de la Petite Enfance annexés à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Petite enfance - Education - Jeunesse en date du 1er juin 2015,

- ABROGE les règlements intérieurs concernant l'ensemble des structures d'accueil de la Petite Enfance de la Ville, adoptés par délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2013,

- ADOPTE les nouveaux règlements intérieurs des structures d'accueil de la Petite Enfance (crèches collectives, accueil familial et haltes jeux) annexés à la présente délibération. (Rapporteur : Mme Teresa EVERARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

## **23/ Enfance**

### **Approbation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2014-2017**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Projet Educatif de Territoire 2014-2017 pour la commune, annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable de la Commission Petite Enfance-Education- Jeunesse du 1er juin 2015,

- APPROUVE le Projet Educatif de Territoire 2014-2017 pour la commune,

- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Sori DEMBELE)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

## **24/ Enfance**

### **Révision partielle des secteurs scolaires**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et le code des communes,

- APPROUVE le principe de la révision partielle des secteurs scolaires de recrutement des écoles publiques de Villiers le Bel,

- ADOPTE les secteurs scolaires de recrutement des écoles publiques de Villiers le Bel tels qu'annexés à la présente délibération. (Rapporteur : M. Sori DEMBELE)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0



### 25/ *Marchés publics*

#### **Autorisation de signature - Marché d'études relatives à la révision du Plan Local d'Urbanisme**

M. le Maire entendu,  
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 71,  
 VU la décision de la commission d'appel d'offres des 27 mai et 17 juin 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer un marché d'études relatives à la révision du PLU avec la société CODRA sise 157 rue des Blains 92220 Bagneux pour un montant de 85 120,00 € HT, soit 102 144,00 € TTC en ce qui concerne la tranche ferme et 7 920,00 € HT, soit 9 504,00 € TTC en ce qui concerne la tranche conditionnelle. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 26/ *Marchés publics*

#### **Autorisation de signature - Marché de fourniture de produits d'entretien**

M. le Maire entendu,  
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 71  
 VU l'avis de la commission d'appel d'offres des 10 et 17 juin 2011,

- AUTORISE M. le Maire à signer le marché de fourniture de produits d'entretien avec la société suivante :

N° lot	Description	Montant minimum annuel en euros HT	Montant maximum annuel en euros HT	Titulaire
3	Produits jetables	10 000,00	40 000,00	MR NET ZA Saint roch rue de la Cimenterie 95260 BEAUMONT sur OISE

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 27/ *Marchés publics*

#### **Autorisation de signature - Accord cadre de fourniture de fruits et légumes**

M. le Maire entendu,  
 Le Conseil Municipal en ayant délibéré,  
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 76,  
 VU l'avis de la commission d'appel d'offres des 10 et 17 juin 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer un accord-cadre de fourniture de fruits et légumes, dont le montant annuel des commandes sera compris entre un minimum de 30 000 € HT et un maximum de 100 000 € HT, avec les sociétés suivantes :

- SPEIR SAS, 9 bd du Delta 94658 RUNGIS cedex,
- Les Halles Saint Jean, 31 rue de l'Industrie 60000 BEAUVAIS,
- Pierre BOUCHARÉCHAS S.A.S., 300 rue Fourny 78530 BUC. (Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

**28/ Marchés publics****Autorisation de signature - Avenant n°1 au marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59, et 20,

VU le projet d'avenant n°1 au marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux,

VU l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 27 mai 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement durable du 11 juin 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- AUTORISE M. le Maire à signer un avenant n°1 au marché d'exploitation des installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire des bâtiments communaux avec la société COFELY. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

**29/ Rénovation urbaine - Carreaux****Autorisation de signature - Avenant n°2 de prolongation du Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention de Rénovation Urbaine du quartier des Carreaux signée le 25 juillet 2006,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2007 autorisant M. le Maire à signer le Traité de Concession d'Aménagement avec l'AFTRP,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 15 avril 2010 autorisant M. le Maire à signer l'avenant n°1 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec l'AFTRP,

VU la proposition d'avenant n°2 au Traité de Concession d'Aménagement,

- APPROUVE les termes de l'avenant n°2 au Traité de Concession d'Aménagement,

- AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant n°2 au Traité de Concession d'Aménagement de la ZAC des Carreaux avec l'AFTRP et à accomplir toutes formalités afférentes. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 29 -- Contre : 0 -- Abstention : 4 -- Ne prend pas part au vote : 0

**30/ Assainissement****Autorisation de signature - Convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux de réfection de voirie et d'assainissement, rue Julien Boursier à Villiers-le-Bel**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux de réfection de voirie et d'assainissement, rue Julien Boursier à Villiers-le-Bel,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015.

- APPROUVE les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation de travaux de réfection de voirie et d'assainissement, rue Julien Boursier à Villiers-le-Bel à passer avec la Communauté



d'Agglomération Val de France.

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention. (Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Texte adopté par vote pour : 32 -- Contre : 0 -- Abstention : 1 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 31/ Foncier

#### **Cession à Réseau de Transport d' Electricité ( RTE ) d'une partie de la parcelle cadastrée AI n° 69 sise lieu-dit "La Longue Raye"**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de France Domaine en date du 20 mai 2015,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 5 novembre 2013 - « Cession à Réseau de Transport d'Electricité d'une partie de la parcelle AI n° 69 sise 'La Longue Raye' »

VU l'avis favorable de la Commission Urbanisme - Travaux - Logement - Développement Durable du 11 juin 2015,

VU l'avis favorable de la Commission Finances du 12 juin 2015,

- DECIDE de céder à Réseau de Transport d'Electricité, une partie de la parcelle communale cadastrée AI n° 69, située lieu-dit « La Longue Raye », d'une superficie de 500 m<sup>2</sup>, au prix de 800 Euros afin de mener à bien les travaux de sécurisation de l'alimentation électrique de la zone,

- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous documents relatifs à cette cession. (Rapporteur : M. Maurice BONNARD)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

### 32/ Communauté d'agglomération

#### **Affectation du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2015**

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2336-1 et suivants ;

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet du Val d'Oise du 23 octobre 2001 autorisant la transformation de la communauté de communes Val de France en communauté d'agglomération et approuvant les statuts de celle-ci ;

VU l'arrêté de Monsieur le Préfet du Val d'Oise du 26 mars 2013 portant extension du périmètre de la communauté d'agglomération Val de France aux communes de Bonneuil-en-France et de Gonesse au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération Val de France ;

VU la délibération du conseil d'agglomération n°15.03.26 – 1/10 du 26 mars 2015 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2015 du budget principal ;

CONSIDERANT la possibilité de modifier la répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) entre la communauté d'agglomération Val de France et ses communes membres ;

1°) décide que le produit du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) sera affecté à la communauté d'agglomération Val de France à hauteur de 1 336 369 € ;

2°) décide que le complément du FPIC sera reversé par la communauté d'agglomération Val de France aux communes membres selon la répartition suivante :



Compte-rendu abrégé de la séance du Conseil Municipal du vendredi 26 juin 2015

Arnouville	Bonneuil-en-France	Garges-lès-Gonesse	Gonesse	Sarcelles	Villiers-le-Bel
258 925 €	2 419 €	744 295 €	306 433 €	1 119 143 €	591 549 €

3°) autorise M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Texte adopté par vote pour : 33 -- Contre : 0 -- Abstention : 0 -- Ne prend pas part au vote : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Le Maire,  
Jean-Louis MARSAC

- 3 JUL. 2015

